

ANNE-MARIE MALINGREY

LE MINISTÈRE ÉPISCOPAL  
DANS L'ŒUVRE DE JEAN CHRYSOSTOME

Pour connaître la pensée de Jean Chrysostome sur le sacerdoce, nous sommes dans une situation privilégiée puisque, parmi ses œuvres si nombreuses, on trouve un dialogue *Sur le sacerdoce*, *Περὶ ἱερωσύνης*, où il a exprimé le meilleur de sa pensée sur le sujet<sup>1</sup>. Voici brièvement les faits rapportés par Chrysostome dans ce dialogue. Jean avait un ami très cher nommé Basile, avec lequel il avait fait ses études. Ils avaient décidé de quitter le monde et d'embrasser la vie des solitaires, lorsque le bruit courut qu'ils allaient être choisis par élection et ordonnés ; c'est ce que signifie, à cette époque, le verbe *χειροτονεῖν*. Basile, se fiant à la promesse faite par son ami que jamais ils ne se sépareraient, et trompé par son entourage, est contraint d'accepter. Jean, au dernier moment, se dérobe. Reproches de Basile, raisons qui justifient aux yeux de Jean son attitude et son refus, tel est le sujet du *Περὶ ἱερωσύνης* qui n'est pas un traité, comme on l'intitule parfois à tort, mais un plaidoyer passionné *pro domo*, si j'ose dire, et *pro sacerdotio*<sup>2</sup>.

---

1. *De sacerd.* P.G., 48, 623-692. Dans les éditions précédentes d'œuvres de Jean Chrysostome nous avons cru bon de renvoyer à l'édition critique la plus récente, celle de J. Arbutnot Nairn, Cambridge 1906, mais une étude plus approfondie amène à constater que le choix des variantes, qui s'inspire souvent de l'édition Bengel, Stuttgart 1725, n'est pas toujours très heureux. Tout compte fait, le texte de Montfaucon, Paris 1718, reproduit par la P.G., est préférable, en attendant une édition critique établie selon les règles actuellement en vigueur.

2. C'est ce que les éditeurs byzantins ont bien compris en employant dans l'intitulé de cette œuvre l'expression *ἀπολογετικός λόγος*. Voir, par exemple l'intitulé du Sinaïticus gr. 375, daté du IX<sup>e</sup> siècle. On trouvera une étude sur la tradition manuscrite du *De sacerdotio* dans l'édition de ce texte à paraître dans la collection « Sources Chrétiennes ».

Mais tout d'abord, lorsque Jean emploie le mot *ωίσερόνη*, que met-il sous ce mot ? Fort heureusement, il nous a lui-même donné des précisions qui peuvent nous mettre sur la bonne voie. Dans son *Commentaire sur la 1<sup>re</sup> épître à Timothée* où Paul énumère les qualités de l'évêque, Jean fait cette remarque au début de l'homélie XI : « Parlant des évêques, *διαλεγόμενος περι επισκόπων*, après les avoir caractérisés et avoir dit ce que chacun doit être et ce dont il doit être exempt, ayant laissé de côté l'ordre des prêtres, *τὸ τῶν πρεσβυτέρων τάγμα ἀφείς*, d'un bond il est passé aux diacres, *εἰς τοὺς διακόνους μετεπέδησε*. Pourquoi donc ? C'est qu'il n'y a pas grande distance entre les prêtres et les évêques, car eux aussi (les prêtres) ont reçu la charge d'enseigner et de présider l'Eglise<sup>3</sup>. » Cette affirmation si claire de charges communes est du plus haut intérêt. Au début de cette étude sur le ministère épiscopal, elle nous fait prendre conscience d'un phénomène de sémantique générateur d'incertitudes fréquentes dans l'œuvre de Jean et nous en donne la raison : il désigne par le même mot, *ιερεὺς*, le prêtre et l'évêque, indifféremment. Ceci est très important, car l'usage d'un mot unique pour désigner deux degrés de la hiérarchie ecclésiastique bouleverse quelque peu les idées actuellement admises. Dans ce même *Commentaire sur la 1<sup>re</sup> épître à Timothée* où il cherche à saisir la pensée de Paul, Jean ajoute, après la phrase citée plus haut : « Ce qu'il dit des évêques s'applique aussi aux prêtres. En effet, c'est uniquement par le pouvoir d'ordonner, *χειροτονία*, qu'ils sont au-dessus des prêtres et c'est par cela seulement qu'ils paraissent l'emporter sur les prêtres<sup>4</sup>. »

L'emploi du verbe *δοκεῖν* pourrait ici inquiéter. Ce verbe signifie, en effet, *avoir l'apparence de*, par opposition à la réalité, ou bien *avoir une opinion personnelle* indépendamment de la réalité. En fait, Jean n'a jamais eu l'intention de nier la distance, *τὸ μέσον*, qui existe entre le prêtre et l'évêque, la preuve, c'est qu'il emploie le verbe *ὑπερβαίνειν* pour indiquer l'existence d'une hiérarchie. Mais ce qu'il veut marquer fermement c'est : 1) que le sacerdoce est une grâce de l'Esprit accordée aussi bien

3. *In epist. I ad Tim. 3, hom. XI, 1, P.G., 62, 553.*

4. *Ibid.* Dans la *Lettre CXLVI, 1*, Jérôme lui fait écho : « *Quid enim facit, excepta ordinatione, episcopus quod presbyter non faciat ?* » P.L., 22, 1194.